|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2018/26 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale29 mars 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Cinquante-troisième session**

Genève, 25 juin-4 juillet 2018

Point 3 de l’ordre du jour provisoire

**Inscription, classement et emballage**

 Révision de la définition des matières infectieuses
et du tableau du paragraphe 2.6.3.2.2.1

 Communication de l’expert du Canada[[1]](#footnote-2)

 Introduction

1. Les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) englobent les matières infectieuses dans la catégorie des marchandises dangereuses et, à ce titre, elles fournissent des recommandations pour leur transport en toute sécurité.

2. Pour aider les expéditeurs à classer correctement les matières infectieuses, le Règlement type comporte une liste de matières infectieuses dans le tableau des « Exemples indicatifs de matières infectieuses incluses dans la catégorie A sous quelque forme que ce soit, sauf indication contraire (2.6.3.2.2.1 a)) » (tableau des exemples indicatifs au paragraphe 2.6.3.2.2.1). Cette liste comprend certaines des matières infectieuses les plus dangereuses.

3. Les chercheurs et les professionnels de santé impliqués dans le transport de matières infectieuses s’appuient sur les compétences du Sous-Comité pour classer les matières infectieuses. La communauté scientifique internationale s’appuie également sur le Comité international de taxonomie des virus (CITV). Ce comité, formé de virologistes et d’experts en taxonomie, est chargé de nommer et de regrouper les virus en fonction de propriétés communes.

4. Afin de se conformer à la terminologie scientifique actuelle, utilisée dans le monde entier, le Règlement type devrait adopter la nomenclature correcte des matières infectieuses. La section ci-après propose des modifications de la vingtième édition révisée du Règlement type.

 Proposition

5. Modifier l’alinéa 2.6.1 b) et le paragraphe 2.6.3.1, qui se lisent comme suit :

« … matières dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu’elles contiennent des agents pathogènes. Les agents pathogènes sont définis comme des micro-organismes (y compris les bactéries, les virus, les rickettsies, les parasites et les champignons) et d’autres agents tels que les prions, qui peuvent provoquer des maladies chez l’homme ou chez l’animal. »

*Problème*: Cet énoncé peut créer de la confusion parce qu’il implique que les rickettsies sont des organismes différents des bactéries, alors qu’en réalité les rickettsies sont des bactéries gram-négatives intracellulaires obligatoires.

*Solution*: Modifier la sous-section 2.6.1 b) et le paragraphe 2.6.3.1 comme suit, en supprimant le texte ~~biffé~~ :

« … matières dont on sait ou dont on a des raisons de penser qu’elles contiennent des agents pathogènes. Les agents pathogènes sont définis comme des micro-organismes (y compris les bactéries, les virus, ~~les rickettsies,~~ les parasites et les champignons) et d’autres agents tels que les prions, qui peuvent provoquer des maladies chez l’homme ou chez l’animal. »

6. Modifier le NOTA 3 du paragraphe 2.6.3.2, qui se lit comme suit :

« Dans le tableau ci-après, les micro-organismes mentionnés en italiques sont des bactéries, des mycoplasmes, des rickettsies ou des champignons. »

*Problème*: Cet énoncé peut créer de la confusion parce qu’il implique que les mycoplasmes et les rickettsies sont des organismes différents des bactéries, alors qu’en réalité les mycoplasmes et les rickettsies sont des bactéries gram-négatives intracellulaires obligatoires.

*Solution*: Modifier le NOTA 3 du paragraphe 2.6.3.2.2.2 comme suit, en supprimant le texte ~~biffé~~ :

« Dans le tableau ci-après, les micro-organismes mentionnés en italiques sont des bactéries~~, des mycoplasmes, des rickettsies~~ ou des champignons. »

 Propositions visant à modifier le tableau des exemples indicatifs au paragraphe 2.6.3.2.2.1

7.À la rubrique « No ONU 2814 Matière infectieuse pour l’homme », **ajouter** « ebolavirus ».

 Justification

Le genre des ebolavirus comprend cinq membres : le virus de Bundibugyo, le virus de Reston, le virus du Soudan, le virus de la Forêt de Taï et le virus d’Ebola. Malgré leur répartition géographique et leur taux de létalité différents, le nom de « virus d’Ebola » est encore utilisé à tort pour d’autres ebolavirus(1). Par exemple, les virus de Bundibugyo et du Soudan ont été associés à des flambées épidémiques en Ouganda, alors que le virus d’Ebola proprement dit n’a jamais été détecté dans cette zone géographique. En outre, la létalité des épidémies à virus de Bundibugyo ou à virus du Soudan se situe généralement autour de 50 % ou moins, alors que les épidémies à virus d’Ebola atteignent souvent 80 % ou plus(2). Pour englober les autres membres du genre des ebolavirus, ainsi que pour reconnaître leur importance en tant que menace pour la santé publique, les ebolavirus devraient être compris dans le tableau d’exemples indicatifs.

8.À la rubrique « No ONU 2814 Matière infectieuse pour l’homme », **supprimer** « Virus de l’immunodéficience humaine (cultures seulement) » et **ajouter** « Virus de l’immunodéficience humaine 1 (cultures seulement) » et « Virus de l’immunodéficience humaine 2 (cultures seulement) ».

 Justification

Il existe deux types du virus de l’immunodéficience humaine : le virus de l’immunodéficience humaine 1 (VIH-1) et le virus de l’immunodéficience humaine 2 (VIH-2). Bien que les deux virus soient responsables de l’infection à VIH, il existe des différences entre eux. Par exemple, le VIH-1, qui prédomine à l’échelle mondiale, a un taux d’infectiosité élevé et est plus pathogène que le VIH-2. Ce dernier, qui est endémique en Afrique de l’Ouest, a une efficacité de transmission plus faible et est moins pathogène(3, 4, 5, 6). Par conséquent, le diagnostic et le traitement de chacun sont différents(6). Dans un souci de précision et de rigueur scientifique, il est proposé d’ajouter les deux noms dans le tableau des exemples indicatifs.

9. À la rubrique « No ONU 2814 Matière infectieuse pour l’homme », **modifier** « Virus de Junin » en « Virus de Junín », et « Virus de Sabia » en « Virus de Sabiá ».

 *Justification*

Le virus de Junin et le virus de Sabia sont endémiques de pays hispanophones et lusophones. Ces pays utilisent l’alphabet latin, y compris les signes diacritiques (notamment les accents). Cependant, les noms du virus de Junin et du virus de Sabia s’écrivaient traditionnellement sans accent. Cela a changé en 2014, lorsque la CITV a approuvé l’utilisation d’accents, et a adopté les noms « virus de Junín » et « virus de Sabiá »(7). Au moment de la rédaction du présent document, l’ajout d’accents n’affectait pas les possibilités de recherche. Par exemple, les recherches dans la base de données spécialisée PubMed pour les deux orthographes du virus de Junin ont donné 733 résultats, tandis que les recherches pour les deux orthographes du virus de Sabia ont donné 812 résultats. Ainsi, par souci de rigueur scientifique, il est proposé d’adopter les graphies « virus de Junín » et « virus de Sabiá ».

10. À la rubrique « No ONU 2814 Matière infectieuse pour l’homme », **supprimer** la rubrique « Virus de l’encéphalite vernoestivale russe (cultures seulement) ».

 *Justification*

Le virus de l’encéphalite à tiques et le virus de l’encéphalite vernoestivale russe sont tous deux mentionnés dans le tableau des exemples indicatifs, ce qui suggère qu’il s’agit de deux virus différents. Cependant, dans la communauté scientifique, le nom de « virus de l’encéphalite à tiques » est largement utilisé à la place de « virus de l’encéphalite à tiques vernoestivale russe ». La mention des deux noms dans le tableau des exemples indicatifs est redondante et donc inutile.

11. À la rubrique « No ONU 2814 Matière infectieuse pour l’homme », **ajouter** « (virus de la petite vérole) » entre parenthèses après « Virus de la variole », comme suit : « Virus de la variole (virus de la petite vérole) ».

 *Justification*

Le virus de la variole (en anglais *variola*), également connu sous le nom de « virus de la petite vérole » (en anglais *smallpox*), est responsable de la variole. En raison de l’usage répandu de l’expression « petite vérole » et pour faciliter la classification du virus de la variole aux fins du transport, il est recommandé d’introduire l’expression « virus de la petite vérole » dans le tableau des exemples indicatifs. Au moment de la rédaction du présent document, l’ajout de « *smallpox virus*» à la liste a amélioré la facilité de recherche. Par exemple, une recherche sur « *variola virus* » dans PubMed a donné 2 437 résultats, tandis que « *smallpox virus* » a donné 4 076 résultats.

12. À la rubrique « No ONU 2814 Matière infectieuse pour l’homme », **remplacer** « Foot and mouth disease virus » par « Foot-and-mouth disease virus ».

(Modification sans objet en français.)

13. À la rubrique « No ONU 2814 Matière infectieuse pour l’homme », **remplacer** « Sheep-pox virus » par « Sheeppox virus »

(Modification sans objet en français.)

 References

1. Kuhn, J.H., Becker, S., Ebihara, H., Geisbert, T.W., Johnson, K.M, Kawaoka, Y., Lipkin, W.I., Negredo, A.I., Netesov, S.V., Nichol, S.T., Palacios, G., Peters, C.J., Tenorio, A., Volchkov, V.E, & Jahrling, P.B. (2010). Proposal for a revised taxonomy of the family *Filoviridae*: classification, names of taxa and viruses, and virus abbreviations. *Archives of Virology*, *155*(12), 2083-2103
2. Ebola virus disease, Fact Sheet. *World Health Organization*. Retrieved on September 6, 2017 from <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs103/en/>
3. Popper, S.J., Sarr, A.D., Travers, K.U, Guèye-Ndiaye, A, Mboup, S., Essex, M.E., & Kanki, P.J. (1999). Lower human immunodeficiency virus (HIV) type 2 load reflects the difference in pathogenicity of HIV-1 and HIV-2. *The Journal of Infectious Disease*, *180*, 116-21
4. Popper, S.J., Sarr, A.D., Travers, K. & Kanki, P.J. (1999). Lower human immunodeficiency virus (HIV) type 2 viral load reflects the difference in pathogenicity of HIV-1 and HIV-2. *The Journal of Infectious Disease*, *180*, 1116-21
5. Ingole, N.A., Sarkate, P.P., Paranjpe, S.M., Shinde, S.D., Sujata, S.L, & Mehta, P.R. (2013). HIV-2 Infection: Where are we today? *Journal of Global Infectious Diseases, 5*(3), 110-113
6. Campbell-Yesufu, O.T, & Gandhi, R.T (2011). Update on Human Immunodefiency Virus (HIV-2) Infection. *Clinical Infectious Diseases, 52*(6), 780-78
7. Buchmeier, M.J., Charrel, R., Clegg, C.S., de la Torre, J.C., Emonet, S., Gonzalez, J.P., Kuhn, J.H., Lukashevich, I.S., Peters, C.J., Radoshitzky, S.R., Romanowski, V., & Salvato, M.S. (2014). International Committee on the Taxonomoy of Viruses, ICTV-EC or Study Group comments and response of the proposer.
8. Van Regenmortel, M.H.V., Burke, D.S., Calishe, C.H., Dietzgen, R.G., Fauquet, C.M., Ghabrial, S.A., Jahrling, P.B., Johnson, K.M., Holbrook, M.R., Horzinek, M.C., Keil, G.M., Kuhn, J.H., Mahy, B.W.J., Martelli, G.P., Pringle, C., Rybicki, E.P., Skern, T., Tesh, R.B., Wahl- Jensen, V., Walker, P.J., & Weaver, S.C. (2010). A proposal to change existing virus species names to non-Latinized binomials. *Archives of Virology*, *155*, 1909-1919.

1. Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2017-2018, approuvé par le Comité à sa huitième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/100, par. 98, et ST/SG/AC.10/44, par. 14). [↑](#footnote-ref-2)